



**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

Monsieur le Président de CCI France

8-10 Rue Pierre Brossolette,

92300 - Levallois-Perret

Objet : préavis de grève

A Paris, le 25 septembre 2025

Monsieur le Président,

Le syndicat CFDT des personnels des Chambres de Commerce et d'Industrie, au sens des articles L2141 et suivants du Code du Travail, dépose, conformément à l'article L2512 et suivants du Code du Travail, par la présente, un préavis de grève pour le jeudi 2 octobre 2025 à 0 h en appui des revendications suivantes.

Nous voulons :

- un budget qui respecte la justice sociale et fiscale ;
- des moyens à hauteur des missions des services publics et des politiques publiques ;
- des investissements pour une transition écologique juste, la réindustrialisation de la France et des mesures contre les licenciements ;
- la non-remise en cause des moyens alloués aux réseaux consulaires, Chambres de Commerce et d'Industrie et Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Ce préavis couvre tous les personnels du réseau national des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sentiments respectueux.

Laurence DUTEL

Secrétaire Générale CFDT-CCI

PS : un préavis identique est adressé à la Tutelle Nationale des Chambres de Commerce et d'Industrie.